



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité d'East Hereford pour l'année 2023 seront transmis aux membres du conseil municipal à l'assemblée ordinaire du 6^e jour de mai 2023.

DONNÉ à East Hereford ce 7^{ième} jour de mai 2024

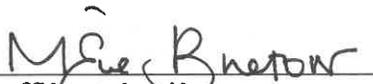

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, résidente à la municipalité d'East Hereford, en la qualité de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Hereford, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST
HEREFORD
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mai 2024.


Greffière-trésorière